

Beförma

CFA VIVEZ LA FORMATION AUTREMENT !

PLAQUETTE D'INFORMATION

- ▶ TOUT SAVOIR SUR NOTRE ÉCOLE
- ▶ LE PARCOURS EN ALTERNANCE
- ▶ L'ÉQUIPE DU CFA
- ▶ NOS PÔLES DE FORMATION

SCANNEZ MOI !



B E F Ö R M A

Le contrat d'apprentissage, c'est quoi ?



Un contrat de travail avec l'objectif d'obtention d'un diplôme ou titre professionnel entre :

Une entreprise : habilitée pour former et accueillir des jeunes en apprentissage

Un jeune : âgé entre 16 et 29 ans (sauf cas particuliers et dérogatoires), motivé par la réalisation d'un projet de formation professionnelle

Sans limite d'âge sur notre formation

[Bachelor Entrepreneur de la TPE](#)

- ✓ Obligation pour le jeune de suivre une formation en alternance au CFA.
- ✓ Désignation par l'entreprise d'un maître s'apprentissage qui aura en charge la formation pratique du jeune en entreprise et son suivi.



Tout savoir sur BEFORMA !

BEFORMA est un organisme de formation professionnelle créé en 2019, situé à Sainte-Marie.

Nous avons formé plus de 1700 stagiaires sur des thématiques de Marketing Digital, Webdesign, Management & Création d'entreprise.

BEFORMA est certifié Qualité QUALIOPi sur les quatre types d'actions : Actions de formation, bilans de compétences, actions de formation par apprentissage et actions permettant de faire valider les acquis d'expériences.

Parfaite alliance entre théorie et mise situation de travail, l'alternance en ligne séduit les jeunes et les employeurs par sa grande flexibilité.

Créé en 2021, le CFA BEFORMA, partenaire du groupe Galiléo Global Education et de l'école STUDI prépare aux diplômes d'État et permet d'acquérir des certifications professionnelles enregistrées au RNCP ouvertes à l'alternance.

L'alternance 100% en ligne chez BEFORMA : une pédagogie innovante, un tremplin pour l'avenir des jeunes Réunionnais.

Qualiopi
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION BILANS DE COMPÉTENCES

ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS D'EXPÉRIENCES



Galileo Global Education™
ENTREPRISES

PARTENAIRE

studi



L'alternance 100% en ligne : une pédagogie innovante, un tremplin pour l'avenir des jeunes Réunionnais.

La formation à distance présente de nombreux avantages par rapport à la formation traditionnelle en présentiel. Voici quelques-uns des bénéfices les plus importants :

Gagnant-gagnant pour l'alternant et l'entreprise d'accueil !

- ❏ Dans une salle de cours, l'apprenti peut "décrocher" si les explications sont trop rapides, d'autant plus s'il se retrouve dans une classe nombreuse.
- ❏ Avec nos formations à distance, l'étudiant avance à son rythme dans sa découverte de module e-learning, en pouvant insister sur les points qui méritent d'être approfondis.
- ❏ Il peut s'inscrire à de nombreux cours en direct avec les formateurs ou suivre les replays en cas d'indisponibilité. L'apprenti bénéficie d'une autre approche, avec des supports variés et engageants.
- ❏ L'apprenti peut étudier depuis chez lui, depuis les espaces co-working de Lizine ou depuis son lieu de travail, ne perdant plus de temps dans les transports. Son temps est optimisé et cela représente un véritable atout pour progresser.
- ❏ Nos modalités pédagogiques permettent d'établir un calendrier de formation sur-mesure : L'entreprise et l'apprenti déterminent ensemble la journée de formation.



Terminé les semaines complètes en CFA, notre rythme de formation est de 1 à 2 journées de formation par semaine uniquement.

Flexibilité oui, mais avec un suivi renforcé.

- ❏ Chaque mois, notre coach en formation contacte l'apprenti sur sa journée de formation afin de faire le point sur son avancement.
- ❏ L'apprenti et le tuteur reçoivent un relevé d'assiduité mensuel précisant le nombre d'heures effectuées sur la plateforme.
- ❏ Tous les 3 mois, un entretien individuel en entreprise est effectué (en présentiel ou à distance) avec le CFA, l'apprenti et le tuteur.
- ❏ Tous les mois, une journée de présentiel fixe est obligatoire pour l'ensemble des étudiants.

REMUNÉRATION MINIMALE

Depuis le 1er Janvier 2024, le taux horaire du SMIC est de 11,65 euros bruts, soit un SMIC mensuel brut de **1766,92 €** pour 35 heures par semaine.

1 ÈRE ANNÉE	2 ÈME ANNÉE	3 ÈME ANNÉE	ÂGE DE L'APPRENTI
27 % du SMIC 477,07 €	39 % du SMIC 689,10 €	55 % du SMIC 971,80 €	- DE 18 ANS
43 % du SMIC 759,77 €	51 % du SMIC 901,13 €	67 % du SMIC 1 183,83 €	18 - 20 ANS
53 % du SMIC 936,47 €	61% du SMIC 1 077,82 €	78 % du SMIC 1 378,20 €	21 - 25 ANS
	100 % du SMIC 1 766,92 €		26 ANS ET +

- ✔ Les montants indiqués correspondent au salaire brut perçu par l'apprenti
- ✔ Le montant est revu si le salaire conventionnel est plus favorable
- ✔ Les apprentis en licence pro, bénéficient de la rémunération de 2ème année

COTISATIONS SOCIALES

Salariales : Exonération des cotisations salariales pour la part inférieure ou égale à 79% du SMIC.

Patronales : la réduction générale des cotisations s'applique aux salaires versés aux apprentis depuis le 1er janvier 2019, ce calcul est spécifique à chaque entreprise selon plusieurs critères.



UNE AIDE* DE 6 000 EUROS VERSÉE AUX EMPLOYEURS EN FAVEUR DE L'EMBAUCHE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

*L'aide unique sera versée mensuellement, l'employeur étant tenu de faire ses déclarations mensuelles (DSN) pour le paiement de l'aide (process en attente de confirmation).

Quels sont les contrats concernés ?

Les contrats d'apprentissage et les contrats de professionnalisation conclus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024 pour préparer un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalant au plus au niveau 7 du cadre national des certifications professionnelles (Bac +5).

Les contrats de professionnalisation doivent être conclus avec des salariés de moins de 30 ans. Ces contrats peuvent également être des certificats de qualification professionnelle (CQP) ou des contrats de professionnalisation expérimentaux.

Pour quelles entreprises et à quelles conditions ?

- Cette aide forfaitaire d'un montant de 6 000 € maximum s'adresse à toutes les entreprises et associations.
- Pour les entreprises de moins de 250 salariés, cette aide est versée sans condition. Elle est versée pendant la première année d'exécution du contrat, pour les entreprises éligibles.
- Les entreprises de 250 salariés ou plus peuvent bénéficier de l'aide si elles respectent l'une des deux conditions suivantes :
- Atteindre au moins 5 % de contrats favorisant l'insertion professionnelle (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation...) dans l'effectif salarié total annuel, au 31 décembre 2024. Ce taux de 5 % est égal au rapport entre les effectifs relevant des contrats favorisant l'insertion professionnelle et l'effectif salarié total annuel de l'entreprise.
- Atteindre au moins 3 % d'alternants (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) et avoir connu une progression de 10 % d'alternants au 31 décembre 2024, comparativement à l'effectif salarié annuel relevant de ces catégories (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation) au 31 décembre 2023.

À savoir

Pour les entreprises, l'aide couvre 100 % du salaire d'un apprenti de moins de 18 ans, environ 70 % du salaire d'un apprenti de 18 à 20 ans révolus, environ 60 % du salaire d'un apprenti de 21 à 25 ans révolus et près de 30 % du salaire d'un apprenti de 26 ans et plus.

L'aide couvre plus de la moitié de la rémunération du salarié en contrat de professionnalisation de moins de 18 ans, plus de 40 % du salaire pour un jeune de 18 à 20 révolus, et environ 30 % de la rémunération du jeune de 21 à 29 ans révolus.



AIDE DE L'AGEFIPH

- ✔ L'aide pour soutenir l'embauche d'un apprenti handicapé versée par l'AGEFIPH est de 4000 € maximum.
- ✔ Son montant est proratisé en fonction de la durée du contrat et à compter du 6ème mois,
[Plus de détails sur : www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

MODIFICATION DE LA PROCÉDURE DEPUIS LE 1ER JANVIER 2020

Les organismes consulaires n'ont plus la mission d'enregistrement des contrats d'apprentissage depuis le 1er janvier 2020.

L'employeur doit désormais :

- Faire la DPAAE (Déclaration Préalable à l'Embauche)
- Transmettre le contrat d'apprentissage signé des parties à l'OPCO en charge du dépôt du contrat, dont son entreprise dépend, en fonction de son IDCC (DEETS si Etablissement Public).

Le dossier complet doit comporter :

- Le Cerfa N°10103*07 dûment complété, signé des parties et visé par le CFA,
- La convention de formation entre l'entreprise et le CFA,
- La convention d'aménagement de durée le cas échéant.

L'organisme en charge du dépôt dispose de 20 jours à compter de la date de réception du dossier complet pour rendre sa décision.

Le financement du coût de la formation d'un contrat d'apprentissage du secteur privé relève de l'OPCO de référence de l'entreprise, dès lors que le contrat d'apprentissage est conforme à la réglementation en vigueur.

Pour un contrat du service public ou collectivité territoriale, le financement du coût de la formation est à la charge de l'Etablissement Public.



Comment se déroule le parcours **en alternance** ?

Si vous souhaitez recruter un apprenti suivant une formation chez BEFORMA, voici les principales étapes qui attendent votre apprenti.

1

Démarrage en entreprise

Intégration de l'apprenti au sein de votre entreprise.

2

Rendez-vous à J+30

Le premier point d'étape important : la validation de ta période d'essai. Rendez-vous avec BEFORMA, l'apprenti(e) et le tuteur au sein de l'entreprise.

3

Inscription dans les 15 jours

L'apprenti reçoit dans **les 15 jours** :

- son livret d'accueil
- ses accès à la plate forme pédagogique.

4

Démarrage avec un coach en formation

Notre coach en formation fait le **démarrage** (présentation de la plateforme) en direct avec l'apprenti lors de la journée d'intégration dans les 30 premiers jours du contrat !

5

Appel de suivi mensuel

Chaque mois, notre coach contacte l'apprenti sur sa journée de formation afin de s'assurer que tout se passe bien. L'apprenti se doit d'être disponible. Il envoie également les relevés d'assiduités mensuels.

6

Rendez-vous trimestriel

Tous les 3 mois, un rendez-vous de suivi sera effectué en entreprise ou à distance par notre assistante en formation.

L'ÉQUIPE DU CFA



Jimmy SANGARIN

Dirigeant de
BEFORMA



Marine ROCHE

Responsable
Formation & Qualité



Olivier OUDIN

Responsable
Commercial
0693 53 66 61



Contact Nord-Est



**Anne-Laure
CONSTANT**

Chargée de recrutement
Région Nord-Est
0693 47 61 68



**Sorenza
BILLIN**

Chargée de recrutement
Région Nord-Est
0693 84 53 22



**Angélique
EVAN-TERRENTROY**

Chargée de recrutement
Région Ouest-Sud
0693 32 13 58



**Loana
VARDAPIN**

Chargée de recrutement
Région Ouest-Sud
0693 54 60 80



Contact Ouest-Sud

NOS PÔLES DE FORMATION

Digital - Design	11
Finance & Comptabilité	12
Marketing - Commerce - Vente	13
Ressources Humaines & Paie	16
Management & Gestion de Projet	17



Digital - Design

FORMATION	NIVEAU	CERTIFICATION	NOMBRE D'HEURES
BACHELOR CONCEPTEUR DESIGNER UI ACCES BAC	BAC +3 (niveau 6)	RNCP 35634	550 h
BACHELOR CONCEPTEUR DESIGNER UI ACCES BAC+2	BAC +3 (niveau 6)	RNCP 35634	550 h
MBA CHIEF DIGITAL OFFICER	BAC +5 (niveau 7)	RNCP 36287	550 h



Finance & Comptabilité

FORMATION	NIVEAU	CERTIFICATION	NOMBRE D'HEURES
GRADUATE TP GESTIONNAIRE COMPTABLE	BAC +2 (niveau 5)	RNCP 38044	450 h
BACHELOR COMPTABILITE ET GESTION	BAC +3 (niveau 6)	RNCP 34734	500 h
MBA INGENIERIE PATRIMONIALE SPECIALISATION MARCHES FINANCIERS	BAC +5 (niveau 7)	RNCP37158	500 h
MBA EXPERT EN FINANCE D'ENTREPRISE	BAC +5 (niveau 7)	RNCP 34811	600 h



Marketing - Commerce - Vente

FORMATION	NIVEAU	CERTIFICATION	NOMBRE D'HEURES
GRADUATE CHARGE D'AFFAIRES	BAC +2 (niveau 5)	RNCP 34079	550 h
GRADUATE TP MANAGER D'UNITE MARCHANDE	BAC +3 (niveau 6)	RNCP 32291	450 h
BACHELOR RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL EN TOURISME	BAC +3 (niveau 6)	RNCP 36610	500 h
BACHELOR RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL EN GRANDE DISTRIBUTION	BAC +3 (niveau 6)	RNCP 36610	500 h



Marketing - Commerce - Vente

FORMATION	NIVEAU	CERTIFICATION	NOMBRE D'HEURES
BACHELOR RESPONSABLE DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL EN IMMOBILIER	BAC +3 (niveau 6)	RNCP 36610	500 h
BACHELOR COMMERCE INTERNATIONAL	BAC +3 (niveau 6)	RNCP 36610	500 h
BACHELOR BUSINESS DEVELOPER	BAC +3 (niveau 6)	RNCP 36610	500 h
BACHELOR RESPONSABLE DU DEVELOPPEMENT COMMERCIAL EN SPORT	BAC +3 (niveau 6)	RNCP36610	500 h



Marketing - Commerce - Vente

FORMATION	NIVEAU	CERTIFICATION	NOMBRE D'HEURES
MBA MANAGER DE BUSINESS UNIT	BAC +5 (niveau 7)	RNCP 35961	550 h
MBA MARKETING ET DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL	BAC +5 (niveau 7)	RNCP 35961	600 h
MBA MARKETING ET COMMUNICATION	BAC +5 (niveau 7)	RNCP 35960	550 h
MBA MARKETING ET MANAGEMENT DU SPORT	BAC +5 (niveau 7)	RNCP35960	600 h



Ressources humaines & Paie

FORMATION	NIVEAU	CERTIFICATION	NOMBRE D'HEURES
GRADUATE GESTIONNAIRE DE PAIE	BAC +2 (niveau 5)	RNCP 38019	450 h
BACHELOR PILOTAGE RH	BAC +3 (niveau 6)	RNCP 37794	450 h
BACHELOR SOCIAL PAIE	BAC +3 (niveau 6)	RNCP 37794	500 h
BACHELOR RECRUTEMENT ET TALENT ACQUISITION	BAC +3 (niveau 6)	RNCP 37794	500 h
MBA MANAGEMENT STRATÉGIQUE DES RH	BAC +5 (niveau 7)	RNCP 37155	550 h



Management & Gestion de projet

FORMATION	NIVEAU	CERTIFICATION	NOMBRE D'HEURES
GRADUATE RESPONSABLE PETITE ET MOYENNE STRUCTURE	BAC +2 (niveau 5)	RNCP 35646	450 h
FORMATION ENTREPRENEUR DE LA TPE	BAC +3 (niveau 6)	RNCP35215	590 h
MBA CHIEF DIGITAL OFFICER	BAC +5 (niveau 7)	RNCP 36287	550 h



Beforma

CFA VIVEZ LA FORMATION AUTREMENT !

Pour toute question,
contactez-nous.

contact@cfa-beforma.fr

02 62 66 66 31

www.cfa-beforma.fr

SCANNEZ MOI !



Date de mise à jour du document : 12/01/2023

BEFORMA | Tél : 02 62 66 66 31 | www.cfa-beforma.fr | 30 Rue André Lardy, Sainte-Marie 97438, La Réunion | Le numéro de déclaration d'activité (DEETS) : 04973207097 - UAI : 9741810Z

mise à jour : 02/02/2024